

une dépendance financière à court terme pour faire recouvrer à la France, à long terme, sa puissance économique. Ni dirigiste, ni libéral, ce point d'équilibre rompu au seuil des années cinquante a néanmoins permis l'expansion subéquente des années 1960.

Tristan LECOQ.

### SOCIÉTÉS ET SCIENCES SOCIALES

« Lèpre et société au Moyen Âge », *Sources. Travaux historiques*, 13, 1988.

Ce numéro de la revue est presque exclusivement consacré à la lèpre au Moyen Âge. Sous la signature de F.-O. Touati, l'article liminaire « Histoire des maladies, histoire totale », fait l'inventaire des exigences qui permettent d'appréhender le phénomène pathologique dans son entier. Ce souci de formuler des principes conduit l'auteur à emprunter largement aux historiens contemporains (la bibliographie sur le sujet est d'ailleurs exemplaire), afin d'établir une approche du faisceau de « discours », constitutif de l'objet de la recherche historique : discours médical, « scientifique, juridique, politique, littéraire, moral, théologique, hagiographique et même historiographique ». Plus que tout autre maladie, la lèpre a conditionné son historiographie ; il s'agit donc de proposer une vision décapée, qui exige une chronologie fine de la maladie et la prise en compte de la dynamique de la société, qui se manifeste par l'exclusion. Trois secteurs semblent offrir un champ privilégié à cet examen approfondi : l'écart constaté entre une réalité nosologique apparemment bien définie et les constants glissements sémantiques à l'égard du référent opérés par la pensée savante et théologique, l'écart constaté entre la réalité de l'endémie et les réalisations hospitalières, l'analogie entre l'État monastique et la situation du lépreux exclu de la communauté.

L'article d'Isabelle Cochelin, « Bourgeoisie et léproserie de la principauté de Liège », s'inscrit dans ce programme et évoque l'histoire de deux ladreries prises en charge, moins d'un siècle après leur apparition par les magistrats urbains. Plus que le pouvoir rédempteur de la charité, c'est le désir des bourgeois, soucieux de jouer un rôle actif dans l'administration des villes qui explique ce transfert. Bruno Tabuteau, sous le titre « Combien de lépreux au Moyen Âge ? », s'efforce à partir des exemples de Rouen et de Bellemcombre au XIII<sup>e</sup> siècle, de préciser le taux

d'endémicité. Une évaluation argumentée et prudente permet à l'auteur d'avancer le chiffre de 1 % de la population, indication qui, bien évidemment, amène à s'interroger sur le terme de « fléau » consacré par l'historiographie. Avec « Quelques réflexions sur l'affaire des lépreux de 1321 », Geneviève Pichon s'attache au fonctionnement de l'imaginaire médiéval. Souillures de l'eau — au centre de la symbolique chrétienne —, corruption des lieux, complot dirigé de l'extérieur par les rois païens, voilà les chefs d'accusation, sans parler de la profanation de l'eucharistie. Ce dernier article oscille entre une explication rationnelle et une interprétation religieuse de la crainte inspirée par les lépreux, crainte que le pouvoir sait parfois utiliser. Au-delà d'une pensée religieuse qui allégorise, ne trouverait-on pas, en structure profonde, une attitude à l'égard du sacré dans ces manifestations irrationnelles et contradictoires de la foule ? L'association de la lèpre et de la sexualité, que nous avons personnellement exploitée, crée des points de rupture de la pensée rationnelle (attitude collective et implication de la personne orientent la pensée). Pour qui étudie la lèpre au Moyen Âge, le plus grand sujet d'étonnement est la coexistence des différents types de discours dans la pensée d'un esprit scientifique. À côté d'une description satisfaisante des signes de la lèpre peut apparaître le bloc erratique, unité de sens, d'un exemplum, venant rompre le discours rationnel et accepté sans esprit critique en raison de la vulnérabilité du psychisme. Sur ce sujet, aucun texte ne présente une absolue cohérence. Ces remarques bien rapides ne sont que le témoignage de l'intérêt porté à un numéro de revue, qui fixe les règles d'approche d'une maladie qui est, beaucoup plus qu'une autre, une stratification de représentations multiformes et contradictoires. L'ensemble obéit donc aux exigences scientifiques posées par l'article liminaire.

Claude THOMASSET.

Christiane PLESSIX-BUISSET, *Le Criminel devant ses juges en Bretagne aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Maloine, 1988. 16 × 24, 572 p., index, bibliogr.

Si « l'affaire est dans le sac », encore faut-il ouvrir les milliers de « sacs à procès » que contiennent les archives des Parlements pour reconstituer l'extraordinaire complexité des procédures de la justice de l'Ancien Régime. Le XVIII<sup>e</sup> siècle judiciaire nous est accessible grâce, en particulier, aux travaux de Nicole et Yves Castan sur le Languedoc, Arlette Farge et Michel Foucault sur les lettres de cachet des archives de la Bastille. Très récemment, Maurice Daumas a étudié une série de factums de Franche-Comté permettant de reconstituer la généalogie de conflits familiaux dans les milieux aisés de Besançon. Il faut reconnaître que la période antérieure est très largement *terra incognita* (excepté la thèse de Robert Muchembled sur la justice en Artois entre 1400 et 1660, dont l'essentiel repose sur l'analyse de 3468 lettres de rémission accordées par le

souverain<sup>18</sup>). C'est dire l'intérêt de l'étude de Christiane Plessix-Buisset qui s'est consacrée au dépouillement du riche fonds criminel du parlement de Rennes entre 1550 et 1650 à ce moment clé où, en Bretagne comme ailleurs, les institutions centrales tendent peu à peu à l'emporter sur les instances locales tout en les utilisant à leur profit quand elles ne peuvent les affaiblir, alors que le territoire d'exercice de ce que les juristes appellent l'« intérêt public » tend à une définition extensive parallèle à la construction d'un État de justice qui s'attache méthodiquement à contrôler l'espace en supplantant les justices autochtones, seigneuriales au premier chef, pour punir « tous crimes publics où la chose publique a intérêt ». La notion d'« accusation publique » prise en charge par les officiers royaux trouve ici tout son sens. Dans un épais et dense volume, l'auteur nous livre les résultats de sa longue recherche, version abrégée — près de six cents pages tout de même — d'une thèse de droit.

La démarche peut surprendre : il s'agit de démontrer toutes les étapes d'une enquête, à savoir l'accusation (privée ou publique), l'engagement des poursuites, le domaine d'application de l'action du juge, la mise en place de l'instruction, l'établissement du corps du délit, l'audition des témoins, l'inculpation de l'accusé, l'interrogatoire, le procès... La thèse principale de l'auteur est dans son plan : la lenteur et la subtilité procéduriers de la démarche accusatoire démentent l'idée héritée des Lumières (et de la Révolution), amplifiée par des polémistes talentueux comme Linguet, d'une justice « féodale » ou monarchique aveugle, ignorante du droit légitime du prévenu — fût-il le plus humble des « travailleurs de terre » — de se défendre.

Christiane Plessix-Buisset démontre le souci du juge seigneurial ou royal de multiplier dans le cadre d'une instruction particulièrement minutieuse les voies de recours favorables à l'accusé : mise en liberté provisoire aisément accordée ; faculté offerte — contre les textes — de recourir aux bons offices de procureurs qui savent guider l'accusé dans le dédale des institutions concurrentes et enchevêtrées, des incidents de procédure et des moyens de défense ; appel, ouvert à tout moment de l'instance, au Parlement qui exercera un étroit contrôle, non sans avoir entendu — encore contre les textes — les plaidoiries des deux parties. Face aux rigueurs officielles des ordonnances et des édits royaux, la réalité de la procédure, infiniment plus souple et adaptée au terrain, multiplie les écarts par rapport à la lettre de la loi. Le but visé est toujours le même : il s'agit en étendant progressivement les pouvoirs des juges royaux de rappeler que le souverain est source de toute justice. Ainsi la procédure de l'instigation « progressivement oubliée par les auteurs, pratiquement ignorée des ordonnances reste très utilisée par la pratique » (p. 120) : menée sous l'autorité d'un officier royal, elle permet de soustraire à la justice seigneuriale la poursuite de « tous les crimes qui se commettent contre le bien et le repos public, et que le roi a intérêt de faire punir pour l'exemple et la

---

18. Les acquis principaux de la thèse ont été récemment publiés : Robert MUCHEMBLED, *La Violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Brepols, 1989.

sureté de ses sujets » (p. 107). Cette technique procédurale est un instrument essentiel de la centralisation en même temps qu'un moyen d'assimilation par la population des normes imposées et des déviances interdites. Parallèlement, le recours à la dénonciation des « crimes publics » — port d'armes, assemblées illicites, hérésie, fausse monnaie, blasphèmes... — (p. 123 et suivantes) constitue une pratique courante et particulièrement efficace.

Interrogeons-nous cependant sur le formalisme de la source judiciaire ici presque exclusivement utilisée : ne tend-elle pas à déformer ou à gommer une partie des faits, à grossir l'efficacité de la machine de la justice en masquant ses impasses et ses échecs ? Christine Plessix-Buisset le reconnaît elle-même : « la nécessité croissante d'interventions royales, pendant les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, montre que si un contrôle fut bien opéré par les Parlements, la répression des abus fut souvent vaine » (p. 202). L'étude nous laisse aussi démuni par défaut d'indications statistiques pour apprécier l'importance relative des affaires ; on devine, par exemple, dans cet espace presque exclusivement rural, où la possession de « gros » ou de « petits bœufs », comme disent parfois les textes, est un essentiel critère de distinction sociale et de richesse, l'importance du vol des bestiaux, toujours sévèrement puni. On aurait aimé pouvoir mesurer, même de manière imprécise car les archives sont toujours lacunaires, l'évolution des différents jugements traités en relation avec la conjoncture politique et étatique ; crimes de sang, « rébellions à justice », inobservance sanctionnée des ordonnances royales, oppositions féodales ligueuses et postligueuses puis frondeuses, abus des officiers municipaux ou seigneuriaux, etc. L'enquête décidée par le roi en 1668 quelques années après une mission d'inspection de Charles Colbert de Croissy — le frère du ministre — « sur les crimes impunis, abus, malversations des juges et gentilshommes de Bretagne » (p. 201) démontre amplement l'inefficacité de la loi, la persistance et l'ampleur des résistances locales au bon fonctionnement de la justice royale sur une terre qui comptait au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle si l'on en croit Noël du Faÿ « neuf barons hauts et puissants seigneurs, vingt deux seigneurs portant bannières, trente cinq seigneurs bacheliers qui sont ceux auxquels ne deffaut que le titre de comte ou baron et qui ont telle justice que ceux dont ils sont issus... et dix-sept mille maisons nobles de compte fait » (p. 12).

Le second intérêt de ce livre est de multiplier les aperçus sur la vie quotidienne : du coupeur de bourse pendant la messe du dimanche ou du « larron de choux » mis au pilori sur la place du village le jour du marché jusqu'au bandit (ou assassin) de grand chemin protégé par les murailles du château d'un seigneur complaisant, en passant par le faux-monnayeur « suffoqué et bouilli en eau et huile » ou la bande organisée comme celle des quatre frères Briselaine qui font régner la terreur dans la région de Dinan au début du xvii<sup>e</sup> siècle... On trouvera aussi un intéressant dossier iconographique sur les lieux variés et inattendus où la justice s'exerce en haute ou en basse Bretagne : le porche de l'église paroissiale parfois agrémenté d'une tribune destinée à la lecture en public des décisions rendues, la halle, l'angle du cimetière — espace sacré des ancêtres — ou tout simplement l'auberge. Nous saisissons aussi l'enjeu important caché derrière des affaires banales : le parlement qui exerce des poursuites tenaces contre les officiers seigneuriaux abusant de leurs

pouvoirs vise à discréditer le personnel des justices seigneuriales accusé de concussion, malversations, exactions « sous ombre de la justice » pour conduire le justiciable à utiliser tout naturellement la seule justice du roi.

Nous sommes aussi en ces terres rétives aux croyances et aux pratiques religieuses « officielles » réactivées par la Réforme catholique (il suffit de lire le journal latin — bientôt publié — des missions de Julien Maunoir) dans un territoire qui n'a pas encore établi clairement le partage entre le monde des vivants et celui des morts, hanté par les récits des errances et des messages de l'*ankou*. Les pages les plus surprenantes du livre (p. 265 à 277) sont consacrées à une étrange et archaïque procédure qui permet en plein XVIII<sup>e</sup> siècle qu'un juge puisse faire toucher au prévenu les plaies du cadavre. Un arrêt du parlement de Rennes, rendu le 8 août 1600, recommandait en effet aux juges inférieurs du ressort appelés à constater les homicides de « présenter les cadavres des victimes aux prévenus et iceux faire toucher ». Assurément, si la plaie saigne, il s'agit bien du coupable. En 1729, le sénéchal de Châteauneuf-du-Faou, une petite bourgade-marché au bord de l'Aulne, dressa lui-même le procès-verbal du déroulement de l'épreuve : une femme, Marie Paugam, accusée d'assassinat, toucha ainsi le cadavre de sa prétendue victime que l'on avait exhumée pour l'occasion. Elle s'exécuta, relate le juge, « d'un air fort comptant et sans estre esmue, et en priant Dieu de faire que ce cadavre donnât quelque marque si jamais elle lui avait fait aucun mal » (p. 271). L'ordalie n'est pas tout à fait morte au siècle de Voltaire...

Joël CORNETTE.

Robert MUCHEMBLED, *Sorcières, justice et société aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles*. Paris, Imago, 1987. 14 × 23, 267 p.

Voici déjà plus de quinze ans que R. Muchembled contribue à l'histoire de la chasse aux sorcières dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il publie aujourd'hui en un volume une série d'articles et de communications centrés sur ce thème.

Après un tableau de la sorcellerie avant la vague de persécutions et un rappel de la figure féminine de la sorcière, centrale et récurrente dans les sources, R. Muchembled analyse le fonctionnement de la chasse aux sorcières dans le Cambrésis et le Hainaut, partie des Pays-Bas espagnols jusqu'à Louis XIV. La persécution des sorcières, qui explose au siècle de la Raison, n'est que la partie émergée d'un large mouvement d'acculturation des campagnes, entrepris par les élites citadines.

A partir de recueils locaux de sermons, R. Muchembled analyse tout d'abord le « milieu magique » dans l'Europe du Nord, avant que ne flambent les bûchers du XVI<sup>e</sup> siècle finissant. Alarmés par une religion pour laquelle toute mort, toute catastrophe est œuvre diabolique ou châtement divin, mais point secourus par un bas-clergé souvent ignorant, les paysans recourent, pour apaiser leurs craintes et

réguler leurs conflits, à des pratiques magiques. Pour cela, les sorciers sont les intermédiaires reconnus, bien que tenus à distance, entre le monde d'ici-bas et celui de l'au-delà. Ils assument une fonction sacrée et à ce titre concurrencent les prêtres.

C'est avec la Contre-Réforme que s'opère la mutation. Les élites religieuses catholiques, mais aussi réformées, cristallisent sur l'image du Diable les figures multiples de la peur. Mieux christianisées, mieux éduquées par un clergé mieux formé, les masses paysannes sont fermement conduites à un détachement du monde magique traditionnel. Dans cette métamorphose, les sorciers (ou tenus pour tels) ne sont plus simplement présentés comme des vecteurs de superstitions païennes mais comme des instruments du Diable, membres de la secte satanique dont le *Marteau des sorcières* a synthétisé le mythe. La distance se creuse entre le village et une sorcellerie de moins en moins vécue, mais surtout de plus en plus repoussée comme « Autre ».

Un deuxième mouvement, politique celui-là, prend le relais : la forme absolutiste de l'État pousse à la surveillance des attitudes individuelles et à la criminalisation de la société. Voici le temps des grandes ordonnances criminelles qui placent, au sommet de la pyramide des crimes, celui de « lèse-majesté divine et humaine » dont relève au premier chef la sorcellerie. Alors que la justice médiévale punissait les sortilèges, il s'agit maintenant de punir de mort la sorcellerie comme crime *et* péché. Les juges du roi concentrent désormais en leurs mains une justice que la population exerçait de manière expéditive. Ce modèle politico-judiciaire, élaboré en France et en Espagne, s'exporte en Europe, y compris en pays réformé. Mais il ne trouve pas sa place dans les Provinces-Unies voisines ; c'est là que les bûchers flamberont le moins. Les juges sont les intermédiaires privilégiés de l'acculturation : deux arrêtistes artésiens, étudiés par R. Muchembled, l'illustrent bien ; ils se disent investis d'une mission divine : pourchasser le Mal dans le crime.

Dernier ferment de la persécution des sorcières : les mutations internes de la société paysanne. R. Muchembled montre dans son étude, village par village, la dissociation progressive de la solidarité du groupe villageois : les accusations de sorcellerie sont portées par des groupes familiaux enrichis à l'encontre d'individus tenus à l'écart des liens d'entraide de la communauté par leur statut de pauvre, leur âge, leur isolement familial (veuves, filles vainement à la recherche d'un mari). Ces isolés représentent ce que craignent leurs accusateurs : la solitude face à l'adversité. Ils servent d'exutoire à l'exacerbation d'un climat d'inquiétude et de violence interne à la société villageoise. La situation économique ne fait qu'aggraver les craintes de ceux qui possèdent un peu face à ceux qui ne possèdent rien. C'est au lendemain des périodes de guerre, quand la démographie redémarre mais que la production céréalière stagne, que les vagues de procès sont les plus importantes. Le danger n'est plus aux portes du village mais à l'intérieur : il suffit alors d'une vague menace, d'un différend de voisinage, d'une rivalité entre familles pour déclencher la mécanique des accusations. Le sacrifice des sorcières a pour fonction de refonder la cohésion villageoise en danger.

R. Muchembled propose son travail comme modèle et outil explicatifs dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : l'effort de la Contre-Réforme s'est exercé

partout dans le Nord, l'autorité centrale a enjoint à tous les échevins de poursuivre les sorcières, mais c'est l'attitude des communautés paysannes qui explique les succès ou les échecs de la répression. Voici que se dessinent une géographie et une histoire villageoises<sup>19</sup> opposant : 1) des villages « fermés », où la cohésion de la communauté paysanne a été peu entamée, méfiants à l'égard de tout étranger, et donc de la justice officielle ; ils continuent à pratiquer une violence privée médiévale pour gérer leurs conflits et ne participent pas ou peu à la chasse aux sorcières. 2) Des villages « ouverts », proches de la ville, réceptifs aux discours et aux pratiques de l'élite ; ils sont le théâtre de transformations économiques et sociales, où ceux qui possèdent adhèrent au message de la culture savante, se dissocient mentalement de la société paysanne et recherchent le soutien de la loi, rendant ainsi opérante sur le terrain la répression des sorcières et la réussite du grand processus de « civilisation des mœurs ».

Annie CADENEL.

Serge GRUZINSKI, *La Colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Gallimard N.R.F., 1988. 14 × 21, 375 p., pl. (« Bibliothèque des histoires »).

En écrivant ce livre, Serge Gruzinski vient, non seulement d'enrichir les sciences humaines de connaissances nouvelles mais également grâce à une exigence de pensée peu commune, de contribuer au dépassement conceptuel désormais indispensable à l'approfondissement de notre compréhension des sociétés. Cet ouvrage ne portera sans doute pas ses fruits immédiatement, l'auteur n'a pas la notoriété qu'il conviendrait et à laquelle il pourrait prétendre. Il n'empêche que s'il est lu avec toute l'attention qu'il mérite, il oblige à « penser autrement » les phénomènes historiques et à réviser nos interprétations de bien de nos connaissances.

A première vue, Serge Gruzinski reprend un thème supposé bien connu, maintes fois repris, donc estimé résolu. Il s'agit de « l'acculturation » indienne (ici plus précisément « mexicaine ») aux modes de représentations européennes, entre le débarquement des Espagnols et la guerre d'Indépendance. Toutefois, en ayant recours à des documents certes connus mais rarement utilisés systématiquement (récits indigènes de la Conquista, titres primordiaux, *Relaciones Geograficas* ou enquêtes des pourfendeurs d'hérésies), surtout en scrutant l'évolution de la

19. R. Muchembled s'inspire ici des analyses proposées par Keith WRIGHTSON, *English Society, 1580-1680*, Londres, Hutchinson & Co, 1982. Cf. R. MUCHEMBLE, « Violence et société : comportements et mentalités populaires en Artois (1400-1660) », thèse, Université de Paris I, 1985, t. III, p. 939 sq.

pictographie, de l'implantation de l'écriture et de pratiques dérivées du christianisme castillan, l'auteur parvient à dégager une créativité indigène, noble bien sûr, mais au-delà de la crise démographique, également plébéienne. Cette créativité associe sans cesse, dans des reconstructions jamais achevées, des éléments des temps précolombiens et des bribes de représentations empruntées aux Européens. Ainsi émergent de nouvelles images, mais des images fragmentaires, parfois contradictoires qui ne composent aucune vision globale, cohérente et stable. Les indigènes réinventent sans discontinuer, mais aussi sans arriver à une *Weltanschauung*.

C'est ici que s'insère la principale nouveauté conceptuelle. Celle-ci se refuse à considérer les représentations du monde comme toujours complètes, systématiques et fixes ou au moins relativement immobiles entre des cataclysmes qui les font naître et disparaître. Elle suggère qu'elles peuvent inclure des contradictions. Mieux, elle envisage qu'elles puissent être instables, en perpétuel procès de modifications. Elle les assimile à un travail de Sisyphe.

Et Serge Gruzinski de conclure : « Cet état d'équilibre instable, de mutation ininterrompue appelle non seulement à s'interroger sur la notion de tradition mais aussi sur la cohérence que nous accordons d'ordinaire aux sociétés et aux édifices culturels qui se découvrent à nous. A plusieurs reprises j'ai eu l'intuition que l'indétermination, la coexistence des traits contradictoires, l'absence de références ou leur effacement, la décontextualisation des traits, d'une manière générale le discontinu étaient — jusqu'à un certain seuil — propices à l'éclosion de nouveaux agencements culturels » (p. 369). L'auteur pose là un problème de fond aussi bien à l'historien qu'à l'ethnologue ; les « structures » sont sans doute plus mobiles qu'on a eu tendance trop souvent à le croire. Cette remarque suffit à elle seule à justifier la lecture de ce livre, sans préjuger d'autres découvertes dont un simple compte rendu ne peut faire état.

Hugues NEVEUX.

*Pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme aux États-Unis ? Why Is There no Socialism in the United States ?* Eds Jean HEFFER & Jeanine ROVET. Paris, Éd. de l'E.H.E.S.S., 1988. 15 × 23, 318 p. (« Recherches d'histoire et de sciences sociales », 30).

La fameuse question que formulait Werner Sombart en 1906, « Pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme aux États-Unis ? », fut le thème d'un colloque organisé par le Centre d'études nord-américaines de l'École des hautes études en sciences sociales en 1983 où étaient réunis des historiens, sociologues et politologues américains et européens. Les actes de ce colloque sont présentés dans cet ouvrage publié en français ou en anglais selon la langue utilisée par les divers contributeurs.

Même si cette formulation négative pouvait se justifier de la part d'un socialiste



allemand au début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'heure où dans les pays européens occidentaux s'affirmait la présence de partis socialistes ou travaillistes et de mouvements ouvriers radicaux, le titre a cependant aujourd'hui quelque chose de provocant. Il est, en effet, a-historique, non scientifique (qu'est-ce au juste que le socialisme ?) et implique une comparaison qui suppose un jugement de valeur. La plupart des communications s'attachent de fait à préciser le sens de la question, à l'affiner, ou simplement à démonter la thèse de « l'exceptionnalisme américain ». Il est significatif aussi que l'introduction de Jean Heffer et les remarques de conclusion d'Alan Dawley insistent également sur la vanité d'une formulation trop vague qui donnerait un satisfecit aux Européens et blâmerait les Américains pour avoir failli à une forme d'organisation politique présentée de ce fait comme normative. Dans son introduction, Jean Heffer recense d'ailleurs les impasses de cette formulation négative : de quel socialisme s'agit-il ? Communisme, socialisme à la française des années 1981-1986, partis sociaux démocrates ou travaillistes, mouvements ouvriers révolutionnaires ? De quelle période parle-t-on ? S'il s'agit d'avant la Première Guerre mondiale, le socialisme n'était guère moins implanté aux États-Unis qu'en Europe, à l'exception de l'Allemagne. Et si les tournants manqués ou les périodes cruciales sont nombreuses, les hypothèses qui expliquent le relatif échec du socialisme à s'implanter de manière durable aux États-Unis ne sont pas uniformes. Enfin, dans quelle perspective se place-t-on aujourd'hui ? Élargissant le débat de manière significative et nous retournant la critique implicite, l'historien américain Eric Foner suggère qu'il faut remarquer que l'américanisation de la politique dans les pays occidentaux et la permanence du capitalisme nous confrontent à la constatation que toutes les sociétés capitalistes avancées ont échappé au socialisme. Dans cette optique ce qui a pu être perçu comme l'anomalie américaine devient plutôt le cas général.

Malgré ces réserves, et peut-être à cause même des discussions visant à préciser la nature de la question, le sujet de la spécificité des institutions, de la culture politique américaines donne lieu à un ensemble d'essais fort intéressants et dont la publication assortie de bibliographies est tout à fait utile à tout chercheur politologue ou américaniste.

Dans une première partie sont rassemblées les communications qui recensent les hypothèses déjà avancées par des générations d'historiens ou de penseurs politiques de Tocqueville à Marx, de Selig Perlman à Louis Hartz. Ainsi Seymour Martin Lipset, John H. M. Laslett, Eric Foner, Theodore Lowi, Aristide Zolberg présentent de manière presque codifiée les arguments classiques qui expliqueraient la faiblesse du socialisme aux États-Unis : absence de féodalisme, niveau de vie relativement élevé et accès rapide à la propriété privée, société égalitaire dès la fondation de la nation, fragmentation ethnique de la classe ouvrière, mouvement ouvrier a-politique, sont ainsi tour à tour énoncés puis relativisés comme n'offrant que des explications partielles que l'on pourrait aisément réfuter. De nouveaux éléments sont aussi apportés : selon Edward Countryman, la variété des formes d'organisation sociale pendant la période coloniale et au début de la République ne permettait pas d'augurer de l'essor du libéralisme. Pour Theodore Lowi, le fédéralisme et la dispersion politique qu'il engendre sont contraires à la conception centralisatrice sur laquelle reposent en général les socialismes. Laslett,

Lowi, Foner insistent pour montrer que la violence et la fréquence répétitive de la répression contre les mouvements radicaux ont empêché la formation d'une tradition d'opposition. La question se résume alors à savoir pourquoi dans le contexte de rapports sociaux très heurtés, le militantisme affirmé des contestations ouvrières ne s'est pas traduit par l'existence d'un parti politique ouvrier (Laslett). Ou comme le formule Theodore Lowi : « le mystère dans l'histoire américaine ce n'est pas tant la non-réalisation du socialisme que la persistance de la crainte du socialisme chez les dirigeants de ce pays. Voilà la maladie américaine, qui [...], notamment en politique étrangère, a eu une influence tellement néfaste sur nos politiciens. »

La seconde partie de l'ouvrage, « Les avatars du socialisme aux États-Unis », rassemble des communications portant sur certains aspects du socialisme américain.

L'influence des immigrants allemands sur le mouvement social est étudiée par au moins quatre contributions. Mais elle n'est point univoque. Ainsi, Bruce Levine montre comment l'immigration d'artisans allemands après la révolution de 1848 a renforcé le courant anti-esclavagiste dans les villes ouvrières du Nord. L'importance de la circulation transatlantique des hommes et des idées est mise en valeur par H. Keil et D. Hoerder dans leur étude sur l'émigration allemande notamment lors des lois d'exception de Bismarck. En revanche, Hubert Perrier a montré que la tendance centralisatrice et autoritaire des sections allemandes dans la Fédération américaine de la 1<sup>re</sup> Internationale a disqualifié l'apport des sections américaines dont le programme était enraciné dans une tradition radicale autochtone. De même, Mary Jo Buhle indique que les socialistes allemands des États-Unis (hommes ou femmes) n'ont pas soutenu au tournant du siècle le mouvement féministe américain issu d'une tradition locale déjà ancienne aux États-Unis. Ces quatre communications contribuent donc à montrer que le socialisme n'était pas uniquement, comme l'ont souvent dit ses détracteurs, une « idéologie étrangère » aux États-Unis. Il semble, au contraire, que l'insistance des germano-américains sur le rôle du parti ait souvent contrarié des mouvements autochtones indéniablement socialistes en leur essence mais moins tournés vers la voie parlementaire.

Sur le xx<sup>e</sup> siècle, les communications sont organisées autour des thèmes plus épars. Laurent Césari retrace l'itinéraire de la *Partisan Review* de 1934 à 1952 qui, après la publication d'une « littérature prolétarienne » proche du Parti communiste, a finalement abandonné ses premiers compagnons de route pour un anticommunisme non dénué de Maccarthysme. L'auteur toutefois ne nous indique pas à quel point cette évolution était représentative d'autres milieux intellectuels. Maurizio Vaudagna étudie le réaligement du Parti démocrate pendant les années 1930 sur une base sociale plus homogène qui le rapproche des partis sociaux-démocrates européens. Marie-Christine Granjon démontre l'immaturation et la confusion politique qui marquèrent les mouvements contestataires des années soixante et empêchèrent la nouvelle gauche de préciser clairement ses objectifs. Feruccio Gambino interprète les combats de la classe ouvrière après la Seconde Guerre mondiale — en particulier la lutte pour la déségrégation civique et économique des Noirs et des femmes — comme des formes « non classiques »

de socialisme. Enfin, Ronald Creagh se demande s'il est justifié de parler d'un échec du socialisme aux États-Unis alors que la dynamique des tendances à la décentralisation, l'autonomie, la démocratie directe, l'entraide mutuelle, la coopération sont autant de formes issues d'une tradition anarchiste relevant du « génie même du peuple américain ». En somme, la question de l'échec ou de l'absence de socialisme aux États-Unis témoignerait d'un parti pris dans le vieux débat qui opposait Bakounine à Marx, parti pris maintenant peu fructueux surtout après les désillusions engendrées par l'expérience soviétique. L'interprétation de la nature du socialisme n'a pourtant pas toujours eu lieu en sens unique. Antonio Gramsci et Henrik de Man, comme le montre ici Victoria de Grazia, nourrissent leur réflexion sur la nécessité de repenser le marxisme, par l'observation du développement du capitalisme et des mouvements sociaux aux États-Unis après la Première Guerre mondiale.

Présentant un faisceau d'interprétations différentes mais non contradictoires, ce livre est stimulant pour la pensée. Pour reprendre l'expression de Ferruccio Gambino, il met en lumière l'importance des formes « non classiques » de socialisme. La présence aux États-Unis de mouvements d'opposition au capitalisme n'est plus à démontrer, mais c'est leur expression la plus souvent non parlementaire qui fait la différence avec la majorité des pays européens.

Catherine COLLOMP.

Brigitte MAZON, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales. Le rôle du mécénat américain (1920-1960)*. Préf. de Pierre BOURDIEU, postf. de Charles MORAZÉ. Paris, Le Cerf, 1988. 15,8 × 24, 190 p.

Un des problèmes les plus fréquents en matière de publication de thèses de doctorat est celui de leur reproduction intégrale. L'auteur est souvent contraint à des coupes, notamment aux dépens des appendices. Si la suppression de ceux-ci apparaît comme moins mutilante, elle nuit en fait au rendu de l'originalité de la recherche.

C'est ce qui est, à mon avis, arrivé à Brigitte Mazon qui, pour l'édition de sa thèse sur les origines de l'E.H.E.S.S. et le mécénat américain, en a sacrifié la partie peut-être la plus originale. Les appendices étaient, en effet, centrés sur l'étude des procédures administratives par lesquelles l'Association Marc Bloch devint « le relais gestionnaire » de la IV<sup>e</sup> Section de l'École pratique des hautes études.

Ils expliquaient, par une argumentation solide, la façon dont l'Association, créée en 1954, eut pour mission de « recevoir et gérer sans les détours bureaucratiques réglementaires » les sommes versées par la Fondation Rockefeller pour le démarrage institutionnel de la VI<sup>e</sup> Section. Celui-ci eut une longue gestation depuis les projets de Victor Duruy (dans le cadre de l'École pratique des hautes études qu'il venait de créer en 1868) de faire naître une section autonome pour

les sciences économiques et juridiques. La mise en route de cette Section, enfin créée en 1947, supposait comme condition de base un élan organisateur, soutenu par des finances solides, pour impulser un mouvement d'accélération dont la machine bureaucratique française eût été incapable à elle seule. Pour les initiateurs de la VI<sup>e</sup> Section, le rôle des fondations américaines se réduisait donc à produire cette accélération initiale. Si l'on considère que l'idée centrale de B. Mazon est l'autonomie d'esprit et d'organisation de la VI<sup>e</sup> Section, par rapport aux stratégies du mécénat américain, on trouvera paradoxal son commentaire partiel, sinon erroné, du tableau reproduisant (p. 114) les indices du succès de cette autonomisation de la VI<sup>e</sup> Section avant même la création de l'Association Marc Bloch. B. Mazon ne souligne pas la donnée la plus significative de ce tableau : le rôle de l'État est prépondérant, et de loin, par rapport à celui de la Fondation Rockefeller dans la répartition des charges financières. Le texte comporte d'autres méprises, en apparence insignifiantes mais révélatrices de l'orientation partielle de l'analyse de l'auteur. C'est notamment et significativement le cas dans le secteur le moins exploré de l'histoire de la VI<sup>e</sup> Section, lorsque l'auteur analyse rapidement la naissance du Centre d'études économiques. Analyse trop rapide, à mon sens, quand on sait que l'enjeu principal du projet originel de cette Section était l'intégration de l'économie aux sciences sociales. Justement, *au cœur* du projet Duruy, parmi les nombreux bénéficiaires du mécénat américain, B. Mazon cite un certain Institut scientifique d'économie appliquée... qui n'a jamais existé ! Je suppose qu'il s'agit de l'I.S.E.A. (Institut de science économique appliquée) créé en 1944 et dirigé par François Perroux. L'I.S.E.A. fut, en effet, un des interlocuteurs privilégiés non seulement des fondations américaines (Rockefeller, puis Ford) mais aussi de la VI<sup>e</sup> Section elle-même. L'analyse des dynamiques institutionnelles et scientifiques de l'I.S.E.A. et d'autres organismes de ce type aurait permis à l'Auteur de mieux définir le champ de concurrence intellectuelle qui caractérise l'évolution de la VI<sup>e</sup> Section et qui explique certains de ses échecs institutionnels, notamment dans le secteur des études économiques. A la base de cette méprise (qui est d'ailleurs plus qu'une méprise), on trouve une logique excessivement sélective qui conduit l'Auteur à privilégier certains secteurs aux dépens d'autres (le Centre d'études économiques et, peut-être plus grave, le Centre de recherches historiques). Son attention se concentre sur les *area studies*, secteur familier à la petite-fille de Paul Mazon qui fut directeur de l'Institut d'études slaves à la Sorbonne.

Cette attitude sélective à l'égard de l'organigramme de la VI<sup>e</sup> Section a son pendant dans celle qui vise à l'isoler de l'univers académique et scientifique parisien. Ce dernier n'est pas limité aux institutions en place (faculté de droit et des lettres) mais est également façonné par un certain nombre d'organismes de recherche encore embryonnaires et donc, parfois, en concurrence avec la VI<sup>e</sup> Section elle-même, en particulier dans les stratégies d'attraction du mécénat américain. Cet état de concurrence endémique explique à mon avis — bien plus que le climat de la guerre froide — la dynamique interne et externe de la VI<sup>e</sup> Section. Ce que l'on craignait « autour » de cette institution, c'étaient surtout les stratégies d'unification institutionnelle et méthodologique orchestrées par Fernand Braudel, avant même la rédaction du *Rapport préliminaire sur les sciences humaines* (juillet

1956), à l'époque de son premier voyage américain (octobre 1955). Ce que l'on craignait, c'était la « bonne entente » de Braudel avec le directeur de l'Enseignement supérieur Berger, mais aussi avec son ministre Berthoin, et que cela conduise à la création d'une faculté de sciences sociales, projet antérieur à celui des *area studies* et non conséquence de la réflexion sur les *area studies*, comme semble le soutenir l'Auteur (p. 143).

Il est surprenant qu'après avoir dépouillé si soigneusement les archives de la Fondation Rockefeller à Tarrytown (État de New York), B. Mazon ne fasse aucune allusion à une lettre officielle du ministre Berthoin soutenant, auprès des responsables de la Fondation américaine, la mission de Braudel aux États-Unis en 1955. Berthoin y soulignait la volonté politique de promouvoir une nouvelle faculté des sciences sociales aux ambitions plus larges que celle des *area studies*. Cela explique pourquoi la Fondation Ford, quand elle prit le relais de la Fondation Rockefeller dans ce programme, projetait un financement de cinq millions de dollars puis de quatre millions, et enfin d'un seul million, après l'abandon du projet de faculté et le lancement de celui de la Maison des sciences de l'homme qui, elle, ne comportait aucun soutien au « teaching structures ». A propos de la Maison des sciences de l'homme, on ne comprend pas pourquoi B. Mazon limite son étude à 1960, car le programme de financement dure jusqu'en 1973, dans une période riche en événements dans les relations culturelles franco-américaines. Cette dernière méprise se comprend mieux (du point de vue de l'auteur) quand on sait qu'elle a complètement négligé et le poids des conjonctures politiques (rôles de Mendès France ou, en négatif, de Pompidou) dans le développement des stratégies institutionnelles liées aux sciences sociales et les variations chronologiques dans les fonctions, l'organisation, les stratégies des fondations américaines. On ne peut négliger une telle problématique, même lorsqu'on déclare se vouer uniquement à une analyse qui « ressemble à une chronique ». Le manque d'attention aux dynamiques du pôle américain jette, en effet, une lumière « arbitraire » sur le choix de la longue période sur laquelle s'articule cette « chronique ». Ce qui justifie ce choix est un critère purement génétique et narratif, mettant en évidence la continuité des faits qui ont accompagné la création et la croissance de la VI<sup>e</sup> Section. Mais c'est précisément cette continuité qui pose problème et qui eût été à expliquer. Par un de ces nombreux paradoxes qui traversent la thèse de B. Mazon, les origines d'une institution, dont l'architecte fut également le théoricien de la longue durée, ont été restituées par l'Auteur sous l'angle de l'histoire événementielle, privilégiant la recherche des « initiateurs », aux dépens de celle des processus et des forces multiples qui ont, en fait, contribué à la configuration de cette institution à l'intérieur d'un espace non pas seulement parisien, mais de plus en plus international.

Giuliana GEMELLI.